

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du vendredi 4 octobre 2024

Présents :

- Gildas GUYADER
- Jacques TROËL
- Jean-Philippe SEGUIN
- Catherine LE PROVOST
- Laurence GUEGAN
- Claudine CAUMONT
- Maxime LE LEPVRIER
- Emmanuelle MARESCA (à partir de 20h30)

Absents :

- Kevin LE COENT
- Katy COSQUER

La réunion est présidée par Gildas GUYADER.

1- Présentation de l'Atlas de la Biodiversité par la CCKB

Justine RENAUD chargée mission continuités écologiques au sein de la CCKB.

Présentation de l'atlas de la biodiversité : 2 années de travail sur SAINT GILLES PLIGEAUX qui ont permis une connaissance et un inventaire des espèces sur le territoire, du patrimoine naturel de la commune dans le but notamment de le préserver. Le rapport sera prochainement diffusé.

Cette mission a été financée notamment par la CCKB et l'Union Européenne.

(Arrivée d'Emmanuelle MARESCA)

2- Revalorisation des tarifs assainissement 2025

Pour rappel, les tarifs de 2024 étaient ainsi :

- Redevance abonnement : 1,04 €/an
- Mètre cube d'eau consommé : 1,40 €
- Pour un nouveau raccordement au réseau d'assainissement/branchement : 800 €

Les tarifs pour 2025 resteront inchangés.

A partir de 2026, la compétence eau et assainissement ira à la CCKB.

3- Participation financière à la scolarisation d'enfants de la commune à l'école de Lanrivain

Une famille saint-gilloise a inscrit son enfant à l'école bilingue breton de LANRIVAIN.

Cette dernière demande le règlement des frais de scolarité à la commune de SAINT GILLES PLIGEAUX.

Au regard du montant demandé, refus du conseil municipal. Une négociation est engagée.

4- Renouvellement du contrat chenil service

Le conseil municipal décide de renouveler le contrat avec la société « chenil service SA », chargée de la capture, du ramassage et du transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique, du ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique et de la gestion de la fourrière animale. Le montant du contrat s'élève à 395,32 € HT.

5- Fonds départemental d'aide aux jeunes

Le conseil municipal décide de participer au fonds d'aide aux jeunes à hauteur de 0,40 €/habitant soit 120 € et ce, afin de soutenir l'action des missions locales.

6- Echange Commune/Mme Da Silva-Lopez

Le conseil municipal accepte l'échange entre la commune et Mme DA SILVA LOPES, rue des fontaines, d'une partie de la parcelle de cette dernière contre 2 parties du domaine communal (avec servitude de passage pour la commune). Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

7- Achat commune/M. et Mme Callicot

Le conseil municipal accepte l'achat d'une partie d'une parcelle appartenant à M et Mme CALLICOT. Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

8- Questions diverses : Participation de la commune à la création d'un point incendie pour une exploitation agricole, point sur les travaux logement chez mémé, arasement et curage des douves, repas du 11 novembre, site des poubelles du bourg

Kevin LE COENT, exploitant à Mezeline, doit se mettre aux normes et avoir soit une réserve d'eau, soit installer une borne incendie à proximité de son élevage. Cette deuxième solution techniquement possible et étant la moins onéreuse, il demande à la commune une participation financière pour cet investissement. Le conseil municipal accepte de participer à la création de la borne incendie à hauteur de 30% du montant HT.

Point travaux du logement « chez mémé » : les derniers travaux vont avoir lieu (chauffage, plomberie, peintures et sols).

Arasement et curage des douves effectués sur la commune. Certains endroits n'ont pas pu être travaillés car présence de branches ou autres obstacles.

Une caméra sera installée près du site des poubelles dans le bourg de la commune.

Repas du 11 novembre : il se déroulera à la salle des fêtes. Les invitations seront bientôt adressées.